

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 7
Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3
Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 8

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

==--==

L'an deux mil vingt-deux et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme MAIS - Mme BROGLY

Absent : M. CALMET

6 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION JARDIN PARTAGE du HAMEAU du BAOU « Ruche et Biodiversité de la Royale »

Madame la Vice-présidente informe les membres du conseil d'administration qu'elle a été sollicitée, d'une demande de subvention par l'association « Ruche et Biodiversité de la Royale ».

Cette association a pour objet l'animation d'un jardin partagé pour les résidents du Hameau du Baou au Pin Rolland. Il a une fonction sociale puisqu'il est devenu un lieu de vie, de rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Il est un catalyseur de liens sociaux qui favorise le partage et l'échange des expériences et des savoirs. Il développe également l'entraide et la solidarité en permettant également une amélioration du pouvoir d'achat des participants tout en prenant en compte la composante environnementale.

L'association souhaite faire évoluer le projet en tenant compte des évolutions climatiques qui a conduit à une optimisation de l'usage de l'eau constituant dès lors un point d'attention particulier.

La nécessité d'aller plus loin dans la gestion de cette ressource essentielle au projet implique d'envisager l'utilisation d'un arrosage goutte à goutte. Ce dispositif pourrait générer de 20 à 40 % d'économies d'eau tout en améliorant l'efficacité notamment grâce à la présence d'un programmeur.

C'est pourquoi l'association « Ruche et Biodiversité de la Royale » sollicite une subvention pour la mise en place d'un système d'arrosage optimisé.

Afin de permettre à l'association d'acheter le nouveau système d'arrosage, il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter pour le versement d'une subvention de **315.40 €** (voir devis ci-joint).

Le Conseil d'Administration délibérant :

- **OUI** l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la demande formulée par l'association « Ruche et Biodiversité de la Royale ».
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de verser une subvention à cette association,
- Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De verser une subvention de **315.40 €** à l'association « Ruche et Biodiversité de la Royale ».
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2022.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT